



Exemplarité Énergie et Climat

Une initiative de la Confédération



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Fiche d'information

Objectifs et mesures des prestataires de services publics

10 octobre 2023



Sommaire

1	Contexte	3
2	Système cible 2021–2030	3
2.1	Efficacité énergétique	4
2.2	Énergies renouvelables	5
2.3	Production d'électricité écologique	6
2.4	Mesures communes et individuelles	7
3	Rapports et communication	12

1 Contexte

L'initiative Exemplarité Énergie et Climat (EEC) est l'une des mesures de la Stratégie énergétique 2050. Elle s'adresse à d'importants prestataires suisses de services d'intérêt public ainsi qu'aux investisseurs institutionnels qui souhaitent agir de manière innovante et exemplaire dans le domaine de l'énergie et du climat. Ils contribuent ainsi à la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015. Ce dernier vise à contenir le réchauffement mondial moyen bien en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, l'objectif étant de limiter la hausse de la température à 1,5 °C. Le présent document présente les objectifs et mesures des prestataires de services d'intérêt public.

2 Système cible 2021–2030

Le système cible – monitoring inclus – sert de justificatif aux acteurs pour un comportement orienté dans le sens de la Stratégie énergétique 2050 et de la stratégie climatique à long terme. Le système cible se compose en résumé des paramètres suivants :

				
Objectifs	Efficacité énergétique (intensité énergétique)	Énergies renouvelables	Production d'électricité écologique	Mesures
Description	Consommation d'énergie divisée par le paramètre de référence	Part des énergies renouvelables par rapport à la consommation totale d'énergie finale	Électricité produite par de propres installations, sur de propres bâtiments ou de propres infrastructures	15 mesures communes et, en plus, des mesures individuelles
Valeur cible	Individuelle	Energie thermique et carburants: individuelle – Electricité: 100 % renouvelable	Individuelle	Spécifique aux mesures
Frontières	Part essentielle de la consommation d'énergie de l'organisation en Suisse	Consommation énergétique totale de l'organisation en Suisse (selon le standard GRI*)	Suisse	Spécifique aux mesures

Illustration 1: Vue d'ensemble du système cible. * Global Reporting Initiative

Le standard de la Global Reporting Initiative constitue la base pour le relevé des données énergétiques.



2.1 Efficacité énergétique

Description : Les acteurs augmentent leur efficacité énergétique, qui se calcule à partir de la réduction de la consommation d'énergie par unité de référence (p. ex. consommation d'énergie par m²) par rapport à la valeur moyenne 2018 / 2019. Cette méthode de calcul se base sur le standard Global Reporting Initiative GRI 302. Il est possible de définir divers ordres de grandeur pour les différents secteurs de l'entreprise. L'augmentation de l'efficacité par secteur d'entreprise est additionnée tout en étant pondérée afin de calculer l'efficacité énergétique globale de l'entreprise.

Valeur cible : La valeur cible relative à l'efficacité énergétique est définie par l'acteur avec une description du niveau d'ambition.

Frontière du système : La consommation d'énergie principale doit être comprise dans l'intensité énergétique pour pouvoir représenter autant que possible une évolution de l'ensemble des organisations / des entreprises. En guise de valeur indicative, au moins 80 % de la consommation d'énergie finale conformément au GRI 302-1 est couverte par l'intensité énergétique.

Monitoring : La consommation d'énergie finale par secteur d'entreprise et les paramètres de référence correspondants sont relevés chaque année.

Objectifs d'efficacité énergétique individuels des acteurs 2021 à 2030

	2026	2030
Domaine des EPF	5 %	9 %
Flughafen Zürich AG	0,4 %	7 %
Genève Aéroport	15 %	25 %
La Poste Suisse ¹	10 %	50 %
CarPostal	10 %	22 %
PostFinance	55 %	90 %
RUAG MRO Holding SA	6 %	10 %
CFF	6 %	10 %
SIG	4 %	7 %
Skyguide	7 %	9 %
SSR	6 %	10 %
Suva	9 %	1 %
Swisscom	6 %	18 %
Hôpitaux universitaires ²	4,6 %	17,5 %
DDPS: - sans forces aériennes	4 %	8 %
- avec forces aériennes	3 %	5 %
Administration fédérale civile	13 %	20 %

¹ L'acteur « La Poste Suisse » rassemble les sociétés stratégiques du groupe, à l'exception de PostFinance et de CarPostal. Ces dernières comptent en tant qu'acteurs indépendants.

² L'acteur «Hôpitaux universitaires» rassemble les hôpitaux universitaires de Bâle, Berne, Genève et Lausanne.



2.2 Énergies renouvelables

Description : Les acteurs recourent de façon accrue aux agents énergétiques renouvelables. A cet égard, ils se sont fixé des objectifs concernant la part des énergies renouvelables, qui est issue du rapport entre la consommation d'énergie finale renouvelable et la consommation d'énergie finale totale. La part est comptabilisée de façon séparée pour l'électricité et les autres agents énergétiques.

Valeur cible : La part de l'électricité renouvelable (achat et autoproduction) est fixée à 100%. Les garanties d'origine (GO) de sources renouvelables issues du réseau de l'European Network of Transmission System Operators for Electricity (ENTSO-E) sont prises en compte en tant qu'électricité renouvelable. La valeur cible pour la « part des énergies renouvelables sans électricité » est définie par l'acteur avec une description du niveau d'ambition.

Frontière du système : La consommation énergétique globale de l'organisation en Suisse se situe à l'intérieur des frontières du système (relevé d'après le standard GRI 302-1).

Monitoring : La consommation d'énergie finale par agent énergétique est relevée chaque année (électricité, énergie thermique, carburant). L'électricité est enregistrée séparément en fonction du caractère renouvelable/non renouvelable.

Objectifs individuels des acteurs d'énergies renouvelables 2021 à 2030

	énergie thermique et carburants	
	2026	2030
Domaine des EPF	71 %	76 %
Flughafen Zürich AG	9 %	22 %
Genève Aéroport	60 %	70 %
La Poste Suisse	19 %	38 %
CarPostal	3 %	6 %
PostFinance	65 %	85 %
RUAG MRO Holding SA	50 %	60 %
CFF	32 %	50%
SIG	44 %	51 %
Skyguide	48 %	48 %
SSR	30 %	52 %
Suva	40 %	56 %
Swisscom	25 %	30 %
Hôpitaux universitaires	36 %	42 %
DDPS	19 %	25 %
Administration fédérale civile	32 %	33 %



2.3 Production d'électricité écologique

Description : Les acteurs augmentent leur propre production d'électricité écologique en développant d'avantage d'installations de production d'électricité (p. ex. photovoltaïque). Cette production doit satisfaire à des exigences comparables à celles du stricte standard naturemade star.

Valeur cible : La valeur cible de la production d'électricité écologique est définie par l'acteur avec une description du niveau d'ambition.

Frontière du système : Est pris en compte le courant écologique produit sur de propres bâtiments ou dans de propres installations en Suisse.

Monitoring : La production d'électricité écologique est relevée chaque année.

Objectifs individuels des acteurs de production d'électricité écologique 2021 à 2030

(en GWh)

	2026	2030
Domaine des EPF	5	5,7
Flughafen Zürich AG	2,2	5
Genève Aéroport	5	8
La Poste Suisse, CarPostal et PostFinance	-	26
RUAG MRO Holding SA	1,6	3
CFF	20	30
SIG	782	806
Skyguide	0,4	0,4
SSR	0,6	1,2
Suva	2,6	4
Swisscom	3,5	3,5
Hôpitaux universitaires	4,1	7,5
DDPS	17	25
Administration fédérale civile	1,7	2,3



2.4 Mesures communes et individuelles

Description : Les acteurs mettent en œuvre des mesures exemplaires, qui peuvent également être reprises par d'autres entreprises. A cet égard, ils ont défini un catalogue comprenant 15 mesures communes, assorties de valeurs cibles, dans les trois catégories suivantes: Management, Prescriptions et approvisionnement, Exploitation. En principe, les mesures communes s'appliquent à tous les acteurs. Les mesures pour lesquelles une organisation particulière n'a aucun potentiel d'action (par exemple pour des raisons légales) peuvent être exclues pour cette organisation. Les différentes mesures sont brièvement décrites aux pages suivantes.

Valeur cible : La mise en œuvre des mesures est évaluée à l'aide d'un système de couleurs comprenant quatre niveaux. Le dernier niveau correspond à la valeur cible fixée pour 2030.

Frontière du système : Celle-ci est définie individuellement pour chaque mesure.

Monitoring : On fait la distinction entre les mesures qualitatives et quantitatives. S'agissant des mesures qualitatives, les acteurs évaluent chaque année l'état de la mise en œuvre en indiquant les niveaux atteints. En ce qui concerne les mesures quantitatives, les paramètres utilisés pour calculer les niveaux atteints peuvent être directement consultés (p. ex. nombre de centrales de chauffage renouvelables nouvellement installées).

En complément des mesures communes, les acteurs définissent des **mesures individuelles** avec des valeurs cibles afin de couvrir leur marge de manœuvre individuelle.

Présentation des 15 mesures communes

1. Gestion de l'énergie



Les acteurs mènent leur propre système de management de l'énergie (SME) ou un SME certifié en externe (p. ex. selon ISO 50001). Le management de l'énergie comprend l'analyse systématique de la consommation d'énergie, la planification de mesures visant à optimiser l'utilisation de l'énergie et le suivi régulier de leur efficacité (cycle Plan-Do-Check-Act).

Objectif 2030

Le PDCA est mis en place et le cycle PDCA est effectué au moins une fois par année.

2. Gestion de la mobilité



Les acteurs mènent leur propre système de gestion de la mobilité ou un système de gestion de la mobilité certifié en externe (p. ex. selon SNR 1555000). La gestion de la mobilité comprend l'analyse systématique des aspects liés à la mobilité, la définition d'objectifs, la planification de mesures visant à optimiser les aspects liés à la mobilité et le suivi régulier de leur efficacité (cycle PDCA).

Objectif 2030

Le système de gestion de la mobilité est mis en place et le cycle PDCA est effectué au moins tous les quatre ans. L'amélioration continue des aspects liés à la mobilité est démontrée et assurée.

3. Fonds écologiques



Chaque acteur gère un fonds écologique. Ce dernier est alimenté par le remboursement / la redistribution des taxes d'incitation écologiques. Les fonds écologiques servent à financer des mesures d'efficacité énergétique, des mesures pour les énergies renouvelables, des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que d'autres mesures visant à réduire les impacts environnementaux négatifs.

Objectif 2030

100 % des taxes d'incitation écologiques remboursées ou redistribuées sont reversés dans les fonds écologiques.

4. Sensibilisation interne



Les acteurs sensibilisent régulièrement leurs collaboratrices et collaborateurs par rapport aux comportements efficaces sur le plan énergétique et ménageant les ressources/le climat ; ils les incitent à mettre en œuvre activement des mesures d'économies d'énergie. A cet effet, ils mènent des actions de sensibilisation à vaste portée pour l'ensemble du personnel d'une part, et des mesures d'activation spécifiques pour certains groupes de collaboratrices et collaborateurs.

Objectif 2030

Au minimum une action de sensibilisation et deux mesures d'activation ont lieu chaque année.

5. Nouvelles constructions efficaces en énergie



Les acteurs font certifier leurs nouvelles constructions standard (p. ex. administration et habitat) avec l'un des labels suivants : Minergie-P/A-ECO, SNBS, système DGNB pour le marché suisse, LEED ou Minergie-/SNBS-Quartier pour réaffectation de quartiers. Si une nouvelle construction n'est pas certifiée, elle doit respecter des exigences strictes d'efficacité résultant de labels pour l'exploitation et la construction. S'agissant des constructions spéciales (p. ex. gares et casernes), les acteurs ont défini leurs propres prescriptions pour les nouvelles constructions, qui s'orientent sur le principe des bonnes pratiques.

Objectif 2030

Au moins 90 % des immeubles construits depuis 2021 sont certifiées avec l'un des labels cités ou satisfont à leurs exigences relatives à la consommation d'énergie.

6. Modernisation énergétique des bâtiments



Les acteurs modernisent leurs bâtiments standards existants (p. ex. administration, habitation et industrie), de sorte que la plus grande part possible atteigne une classe CECB A-C, respectivement la valeur limite pour les transformations selon la norme SIA 380/1:2016.

Objectif 2030

Au moins 60 % des surfaces de référence énergétique de bâtiments existants sont modernisés.

7. Chauffages aux énergies renouvelables



Les acteurs n'installent aucune centrale thermique alimenté(e) aux énergies fossiles dans leurs bâtiments, y compris en cas de remplacement de chauffages existants. En cas d'exceptions justifiées, les quantités de combustibles fossiles achetées devront être compensées par des certificats. L'obligation de compensation s'applique également à la part fossile des nouveaux raccordements à un réseau de chaleur à distance.

Objectif 2030

Au moins 95 % des centrales thermiques nouvellement installées depuis 2021 sont exploitées sans énergie fossile.

8. Technique du bâtiment efficace



Les exigences énergétiques des installations techniques du bâtiment nouvellement planifiées correspondent au minimum aux exigences de la « Recommandation concernant les installations techniques du bâtiment » de la KBOB dans son édition la plus récente.

Objectif 2030

Les prescriptions sont appliquées et leur mise en œuvre est contrôlée sur une base aléatoire. La valeur cible de cette mesure doit être atteinte au plus tard en 2026.

9. Véhicules efficaces en énergie



Les acteurs se procurent des véhicules efficaces sur le plan énergétique. Les véhicules particuliers doivent être alimentés avec du courant écologique ou des carburants renouvelables et appartenir à la catégorie d'efficacité énergétique A. Il faut utiliser des pneus munis d'une étiquette pneus A en été ou au moins B en hiver. Pour les autres véhicules, les modèles les plus efficaces sur le plan énergétique disponibles sur le marché sont achetés ou les émissions de CO₂ et l'efficacité énergétique sont pondérées ensemble à 20 % au moins en tant que critère d'évaluation lors de l'acquisition. Les acteurs assurent que l'infrastructure de recharge nécessaire aux véhicules électriques est disponible pour leur propre flotte de véhicules.

Objectif 2030

Les prescriptions sont appliquées à au moins 95 % des véhicules achetés.

10. Considération des coûts du cycle de vie



Lors de décisions d'investissement concernant des appareils ou équipements liés à l'énergie, l'ensemble des coûts du cycle de vie sont pris en compte de manière adéquate. Outre les coûts d'acquisition, d'exploitation et d'entretien, on entend par coûts du cycle de vie au sens de la norme ISO 20400 également les coûts indirects résultant de la production, de l'exploitation et de l'élimination dans l'environnement.

Objectif 2030

Au moins 50 % des acquisitions satisfont aux prescriptions ci-dessus.

11. Comptabilité énergétique



Les acteurs effectuent un suivi annuel de la consommation énergétique de chaque bien et installation de leurs sites.

Objectif 2030

Au moins 80 % de la consommation d'énergie d'un site est saisie en distinguant chaque objet ou installation.

12. Optimisation de l'exploitation



S'agissant des installations techniques du bâtiment, les acteurs procèdent à une surveillance continue de l'exploitation et à des optimisations régulières de l'exploitation à l'aide d'un contrôle des résultats. L'exploitation est optimisée sur le plan énergétique après la mise en service, de changements importants d'affectation, etc. En absence de tels événements, au moins tous les cinq ans.

Objectif 2030

Au moins 80 % de la consommation d'énergie des installations techniques du bâtiment est soumise à une optimisation régulière de l'exploitation.

13. Centres de calcul efficaces



Les acteurs recourent aux meilleures pratiques pour leurs centres de calcul, y compris leur infrastructure. Les solutions de refroidissement sans machines de refroidissement sont encouragées et les rejets de chaleur excédentaires sont utilisés dans la mesure du possible. La température des allées froides de centres de calcul existants à refroidissement traditionnel s'élève à au moins 27°C dans le local des systèmes informatiques. En outre, lors de l'externalisation d'infrastructure informatique, l'efficacité énergétique est prise en compte dans l'évaluation de l'offre.

Objectif 2030

Le PUE moyen sur tous les propres centres de calcul et l'infrastructure informatique externalisée s'élève à 1,3 au maximum.

14. Gestion de l'infrastructure des centres de calcul



Avec les systèmes de Data Center Infrastructure Management (DCIM), les données issues des différents secteurs d'un centre de calcul sont rassemblées de manière structurée. Le centre de calcul peut ainsi être surveillé, analysé et guidé de manière centralisée et des mesures d'optimisation peuvent être planifiées. Les acteurs évaluent les outils DCIM et les testent.

Objectif 2030

Un outil DCIM est utilisé pour l'optimisation énergétique d'au moins une partie d'un centre de calcul.

15. Consolidation des centres de calcul



Dans la mesure du possible, les acteurs suppriment les salles de serveurs lorsque celles-ci sont exploitées de manière moins efficace que leurs grands centres de calcul. La suppression se produit par exemple par une intégration dans les centres de calcul centraux.

Objectif 2030

Au moins 50 % des salles de serveurs décentralisées entrant en ligne de compte ont été supprimées.

3 Rapports et communication

La consommation d'énergie finale, les émissions de CO₂ et les objectifs atteints par les acteurs sont publiés en ligne chaque année. Le secrétariat assure la communication de base relative à l'initiative en mettant l'accent sur le groupe cible (institutions publiques et entreprises suisses). Les acteurs se réfèrent explicitement à l'initiative dans leur propre communication.

Exemplarité Énergie et Climat

Stefanie Reding

Cheffe du secrétariat Exemplarité Énergie et Climat

stefanie.reding@bfe.admin.ch

[+41 58 467 88 54](tel:+41584678854)

www.vorbild-energie-klima.admin.ch